

**ARRETE DU MAIRE N° 08/2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-9 et L. 2213-1 et suivants,

Vu les travaux à exécuter à 54610 Manoncourt-sur-Seille – rue du Château, par l’Entreprise S.V.T. - 6 rue de Nomeny - 54610 Manoncourt-sur-Seille, pour des travaux de remise à niveau bac sous enrobés, à hauteur du n° 6 rue de Jeandelaincourt à 54610 Lixières,

La Commune de BELLEAU,

**ARRETE**

**à partir du Lundi 14 février 2022 et jusqu’à la fin des travaux**

**Article 1<sup>er</sup>.** La circulation au niveau du N°6 rue de Jeandelaincourt à 54610 Lixières, se fera en chaussée rétrécie et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

**Article 2.** La mise en place de la signalisation réglementaire sera effectuée par L’Entreprise S.V.T. 6 rue de Nomeny à 54610 Manoncourt-sur-Seille, chargée des travaux, afin d’assurer la sécurité des personnes et des biens pendant la durée des travaux.

**Article 3.** Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément à la loi.

**Article 4.** La Gendarmerie de Nomeny est chargée de faire respecter le présent arrêté.

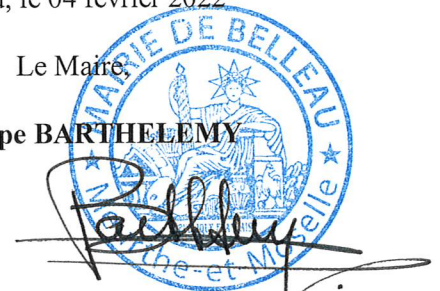
**Article 5.** Ampliation sera adressée à :

Préfecture de Meurthe-et-Moselle – 1 rue Préfet Claude Erignac – 54038 NANCY Cedex  
Entreprise S.V.T. – 6 rue de Nomeny – 54610 Manoncourt-sur-Seille,  
Gendarmerie Nationale – 7 rue de Lorraine – 54610 NOMENY.

Belleau, le 04 février 2022

Le Maire,

**Philippe BARTHELEMY**



*Information importante : En raison de la protection des données personnelles (RGPD du Parlement Européen et du Conseil en date du 27 avril 2016 entré en application en date du 25 mai 2018, ce courrier ne doit faire l’objet d’aucune publication sur les réseaux sociaux sous peine de poursuites.*